



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

# Guide du Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne

## 2015-2020



REGION  
Rhône-Alpes



haute  
savoie  
le Département



ANNEMASSE  
à vivre ensemble



# LE CONTRAT DE VILLE, C'EST QUOI ?? ... c'est simple !!

## TOUT PART D'UN CONSTAT

**La pauvreté affecte des territoires très différents en France et dans certains endroits, les inégalités restent particulièrement fortes :**

- chômage plus important, notamment chez les jeunes,
- de plus en plus de difficultés à se soigner,
- des discriminations liées à l'origine ou à l'adresse,
- etc.

## Sur l'agglomération annemassienne

On observe de grandes disparités de niveaux de vie liées au contexte transfrontalier : rapport entre les revenus des ménages les plus élevés et les plus faibles quasiment deux fois supérieur à celui du département et de la région.



## UNE LOI POUR AGIR

La Politique de la Ville a pour objectif principal la réduction des **écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération**. Elle organise un ensemble d'actions menées conjointement sur ces territoires.

Le parlement a voté, en février 2014, une loi qui redéfinit les instruments de la Politique de la Ville avec la mise en place du **Contrat de Ville**.

Il porte sur trois piliers :

- cohésion sociale,
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- développement de l'activité économique et de l'emploi,

et trois thématiques transversales :

- jeunesse,
- égalité femme-homme,
- lutte contre les discriminations.

Ce contrat partenarial est **co-piloté** par l'Etat, Annemasse Agglo, les communes, la Région et le Département. Il est **construit avec les habitants, les associations et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire**.

## Sur l'agglomération annemassienne

La Politique de la Ville existe de longue date et est à l'origine d'actions concrètes et d'envergure : opérations de renouvellement urbain, programmes de réussite éducative, service de médiation, maison de la justice et du droit, point d'information jeunesse, équipe mobile psychosociale, semaine de l'adolescence, journée de l'alternance et de l'apprentissage, contrat local de santé...



## UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

1 300 quartiers retenus en France sur la base d'un critère unique : la concentration urbaine de pauvreté.

### Sur l'agglomération annemassienne

#### • Deux quartiers prioritaires :

Le Perrier – Château Rouge – Le Livron (Annemasse)

Le Chalet – Helvetia Park (Gaillard)

- **Plusieurs territoires de veille active** situés sur les communes d'Ambilly, Annemasse, Gaillard et Ville-la-Grand pour lesquels les politiques publiques doivent rester attentives et mobilisées.



## UN NOUVEL ACTEUR : LE CONSEIL CITOYEN

**Le Conseil Citoyen est un partenaire dans l'élaboration du Contrat de Ville.** Il collabore avec les autres intervenants, guide et éclaire les décisions. Il peut également proposer lui-même des actions. Ainsi, pendant les six années du Contrat, le Conseil Citoyen participe au suivi et à la réalisation des actions. Il est représenté dans les instances de pilotage du Contrat de Ville.

**Les conseils citoyens sont indépendants et décident eux-mêmes de leur organisation interne.**

Ils sont composés d'habitants tirés au sort, d'habitants volontaires, de représentants des associations et des commerces locaux.



### Sur l'agglomération annemassienne

Deux conseils citoyens :

Annemasse et Gaillard

Deux projets de conseils citoyens :

Ambilly et Ville-la-Grand

## LE CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION : UN ENGAGEMENT COLLECTIF...

Sur ces territoires, les partenaires prennent des engagements pour améliorer la vie des habitants :

- Services de l'ÉTAT (éducation nationale, police, justice, cohésion sociale, territoires...),
- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (communes, agglo, département, région),
- SERVICES PUBLICS (pôle emploi, CAF, mission locale...).

Les engagements des partenaires sont formalisés dans un seul document : **le CONTRAT DE VILLE**





© Sergio Grazia

### ...AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

Des priorités ont été définies par l'ensemble des partenaires à partir d'un diagnostic de territoire.

Près de 60 structures sont associées à la démarche.

#### POPULATIONS FRAGILISÉES, ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

- Favoriser l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et le non recours.
- Favoriser l'insertion sociale des personnes fragilisées et leur apporter un soutien de proximité.
- Favoriser l'accès à la santé et à la prévention.
- Encourager la mobilité des publics et faciliter leur accès aux structures existantes sur l'ensemble du territoire.

#### RÉUSSITE ÉDUCATIVE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITÉ

- Renforcer la politique de réussite éducative de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte.
- Apporter un accompagnement individualisé aux jeunes en situation de rupture.
- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes.
- Apporter un soutien à la parentalité.

#### CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Favoriser l'accès au logement, la mixité sociale et les parcours résidentiels.
- Rendre durables et attractifs les quartiers et mieux les connecter au reste de l'agglomération.
- Renforcer la gestion urbaine de proximité et assurer la tranquillité publique.

#### EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Définir une stratégie globale (emploi formation) pour mobiliser les publics issus des quartiers.
- Encourager la création d'entreprise et soutenir l'initiative.
- Travailler sur le positionnement des services et lutter contre les discriminations.

#### DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES QUARTIERS

Quelques exemples concrets :





## POUR EN SAVOIR PLUS....

[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

[www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

Espace Associations > Solidarités > Politique de la Ville

